



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL à BRESSE VALLONS DU MARDI 30 MARS 2021

Monsieur Jean Louis FAVIER, président du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Il remercie la commune d'Étrez de bien vouloir accueillir ce conseil syndical.

Madame Virginie GRIGNOLA BERNARD, maire d'Étrez, Madame Agnès BONNAND, trésorière de Montrevel en Bresse et Monsieur Yves PAUGET, 2^{ème} vice-président sont excusés.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut commencer et délibérer valablement.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE :

Autour de Monsieur Favier, sont présents les 2 vice-présidents, Messieurs Baptiste Daujat, Philippe Debourg, et l'équipe composée d'Alexandre Lafleur, directeur, des chargé(e)s de missions Romane Oudin et Antoine Bozonnet et de la secrétaire comptable Estelle Maty.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Josette Froment est désignée comme secrétaire de séance.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour est faite. Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser l'inversion des deux derniers points (Maintenance SOGEDO et bilan 2nd contrat rivière)

- ✓ Aucune opposition à cette demande.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 MARS 2021 :

Aucune remarque n'étant parvenue, il est proposé d'approuver le compte rendu du 16 mars 2021, préalablement diffusé aux membres du conseil syndical.

- ✓ Le compte rendu du 16 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Libellé	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux 2020	366 151.37€	573 689.29€	360 982.00€	213 363.70€
Résultat 2020	Excédentaire : 207 537.92€		Déficitaires : - 147 618.30€	
Résultat antérieur	Excédentaire : 529 070.54€		Excédentaire : 296 344.62€	
Solde cumulé au 31/12/ 2020	Excédentaire : 736 608.46 €		Excédentaire : 148 726.32€	

- ✓ A l'unanimité le compte de gestion 2020 est approuvé.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Conformément à la réglementation, Monsieur Favier Jean-Louis, Président du SBVR se retire de la salle. Monsieur Baptiste Daujat, 1^{er} vice-président, élu président de séance retrace les écritures du compte administratif 2020.

- ✓ A l'unanimité le compte administratif 2020 est approuvé.

A l'issue du vote du compte administratif 2020, Monsieur Favier Jean-Louis reprend sa place.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 :

➤ Le résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement cumulé à fin 2020 s'élève à + 736 608.46€

➤ Le résultat d'investissement

L'excédent d'investissement cumulé à fin 2020 s'élève à + 148 726.32€

Afin de connaître le besoin de financement, il convient de tenir compte des restes à réaliser :

Le reste à réaliser dépenses est de 6750€.

Le reste à réaliser recettes est de 9146€.

Avec un solde final de 151 122.32€, la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement

A la lecture de ces résultats, le président propose l'affectation du résultat de fonctionnement (736608.46 €) de la manière suivante :

- 170 000.00€ au compte 1068, section d'investissement – recettes
- 566 608.46 € au compte 002, section fonctionnement - recettes

✓ A l'unanimité, l'affectation du résultat 2020 est approuvée.

PARTICIPATION FINANCIERE 2021 :

La cotisation est versée par nos deux adhérents : Communauté de communes Bresse et Saône (CCBS) et la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse (CA3B).

Le président propose de maintenir une cotisation au même niveau que 2020 soit 379050€. Ce montant est réparti entre nos deux adhérents en fonction de la clé de répartition fixée dans nos statuts (nombre d'habitants, la superficie, le potentiel fiscal).

En 2021, la participation financière 2021 se répartira de la façon suivante :

CA3B 343 051€ et CCBS 35 999€

Pour information la CA3B ne collecte pas de taxe GEMAPI et donc finance cette cotisation à partir de son budget principal. La CCBS a mis en place la taxe GEMAPI avec laquelle elle finance notre cotisation et toutes autres actions liées à la GEMAPI.

✓ A l'unanimité la participation financière 2021 est approuvée.

BUDGET PRIMITIF 2021 :

BP 2021 - SECTION FONCTIONNEMENT		
Articles/chap	Désignation	BP 2021
CHAP 011	Total charges à caractère général	336 099.00 €
CHAP 012	Total charges de personnel	257 668.00 €
CHAP 022	Total dépenses imprévues	25 000.00 €
CHAP 023	Total virement section inv	406 130.46 €
Art 68111	Total amortissement chapitre	25 000.00 €
CHAP 65	Total charges gestion courante	21 010.00 €
CHAP 66	Total charges financières	2 000.00 €
CHAP 67	Total charges exceptionnelles	1 000.00 €
TOTAL DEPENSES		1 073 907.46 €

BP 2021 - SECTION FONCTIONNEMENT		
Articles/chapitre	Désignation	BP 2021
CHAP 002	Total excédent antérieur	566 608.46 €
CHAP 70	Produits de services	18 649.00 €
chap 74	Dotations et Provisions	488 050.00 €
chap 75	Total produits gestion courante	100.00 €
Chap 77	Total produits exceptionnels	500.00 €
Chap 042	Ecriture d'ordre	0.00 €
TOTAL RECETTES		1 073 907.46 €

Section investissement – BP 2021

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	BP 2021	NATURE	BP 2021
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES	195 000.00	TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES	771 511.78 €

Restauration continuité écologique Moulin Peloux Viriat (B1.11) op sous mandat - écriture régul	72 647.00	Restauration continuité écologique Moulin Peloux Viriat (B1.11) op sous mandat - écriture régul	72 647.00
---	-----------	--	-----------

Zone tampon Sardières (A3.3) OP 89 - écriture régul	10 500.00	Zone tampon Sardières (A3.3) OP 89 - écriture régul + subv	18 646.00
---	-----------	--	-----------

Panneaux pédagogiques OP 100	6 400.00	Panneaux pédagogiques op 100	1 000.00
---------------------------------	----------	---------------------------------	----------

Restauration continuité écologique Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19) OP 80	0.00	Restauration continuité écologique Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19) OP 80 - bascule vers op sous mandat	49 215.00
--	------	---	-----------

Restauration continuité écologique Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19) op sous mandat - étude travaux	94 215.00	Restauration continuité écologique Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19)	0.00
Renaturation de la Reyssouze Pont de Vaux (B1.20) op sous mandat - études travaux	62 000.00	Renaturation de la Reyssouze Pont de Vaux (B1.20)	0.00
Allée Challes Bourg en Bresse - op sous mandat - études travaux	57 000.00	Allée Challes Bourg en Bresse	0.00
Restauration Jugnon - op sous mandat - études travaux	30 000.00	Restauration Jugnon	0.00
Restauration Vallière - op sous mandat- études travaux	30 000.00	Restauration Vallière	0.00
Acquisition Foncière sur Bassin versant - ZH OP 113	30 000.00	Acquisition Foncière sur Bassin versant - ZH	12 000.00
Etude ruissellement continuité écol OP 115	40 000.00	Etude ruissellement continuité écol OP 115	2 900.00
Aménagement ZTHA Malafretaz - études travaux plantations haies OP 112	35 385.78	Aménagement ZTHA Malafretaz	0.00
Stratégie hydraulique sur la Reyssouze	75 000.00	Stratégie hydraulique sur la Reyssouze	0.00
Plan de gestion Dévorah - op sous mandat	50 000.00	Plan de gestion Dévorah	0.00

Plan de gestion stratégique zones humides op 110	75 000.00	Plan de gestion stratégique zones humides op	16 000.00
Acquisition données vol lidar op 104	20 000.00	Acquisition données vol lidar op 104	0.00
Œuvre d'art journée eau OP 107	2 500.00	Statue total subv	1 600.00
Vannes : équipements OP 106	15 000.00		0.00
Travaux aménagement op 108	15 522.00		0.00
Véhicule OP 109	15 000.00	Véhicule OP 109	3 000.00
Matériel Bureaux Informatique électroménager - OP 111	18 350.00	Matériel Bureaux Informatique électroménager - OP 111	1 000.00
TOTAUX	949 519.78 €	TOTAUX	949519.78€

Est présentée la synthèse du budget primitif 2021 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 073 907.46€	1 073 907.46€
Investissement	949 519.78€	949 519.78€

Le président propose de voter le budget primitif 2021 :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres correspondant aux « opérations d'équipement »

✓ A l'unanimité le budget primitif 2021 est approuvé.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDIT DE PAIEMENT 2021 (AP/CP) :

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier et organisationnel (PPI).

Les autorisations de programmes à clôturer en 2021 sont :

2018D	Restauration Reyssouze Cras sur Reyssouze
2018E	Restauration Moulin Neuf Malafretaz

Les autorisations de programmes à créer en 2021 sont :

2021A	Renaturation Reyssouze entre Pont-de-Vaux et La confluence avec la Saône
2021B	Renaturation Reyssouze Allée de Challes à Bourg-en-Bresse
2021C	Restauration morphologique de la Vallière à Ceyzériat
2021D	Restauration morphologique du Jugnon
2021E	Restauration morphologique de la Leschère
2021F	Restauration morphologique du Dévorah

Les crédits de paiement en 2021 sont :

			Autorisation programme		Crédit paiement 2021		Crédit paiement étalé 2022 et 2026	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2020A	Barrage des Aiguilles Pont de Vaux.	Prévue	528 000 €	369 600 €	94 215 €	0 €	433 785 €	369 600 €
2021A	Renaturation Reyssouze entre Pont-de-Vaux et La confluence avec la Saône	Prévue	900 000 €	630 000 €	62 000 €	0 €	838 000 €	630 000 €
2021B	Renaturation Reyssouze Allée de Challes à Bourg-en-Bresse	Prévue	480 000 €	336 000 €	57 000 €	0 €	423 000 €	336 000 €
2021C	Restauration morphologique de la Vallière à Ceyzériat	Prévue	636 323 €	438 426 €	30 000 €	0 €	606 323 €	438 426 €
2021D	Restauration morphologique du Jugnon	Prévue	1 969 080 €	1 378 356 €	30 000 €	0 €	1 939 080 €	1 378 356 €
2021E	Restauration morphologique de la Leschère	Prévue	885 360 €	619 752 €	30 000 €	0 €	855 360 €	619 752 €
2021F	Restauration morphologique du Dévorah	Prévue	376 150 €	263 305 €	50 000 €	0 €	326 150 €	263 305 €

Questions :

Aucune recette n'est inscrite en 2021, quelles pourraient être ces recettes ?

Effectivement, aucune recette n'est inscrite en 2021. Le syndicat travaille avec 2 partenaires financiers, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et le conseil départemental de l'Ain. L'AERMC verse une subvention seulement quand l'étude est suivie de travaux et au démarrage de la phase travaux. Le département peut verser éventuellement des acomptes. Les études peuvent prendre un délai de 6 à 9 mois, avec parfois des attentes de décisions de la Préfecture donc les délais peuvent être assez long avant de percevoir une aide.

Malgré un montant global de travaux plus élevé sur le Jugnon par rapport au Dévorah, pourquoi la dépense en 2021 est plus faible sur le Jugnon ? Le Dévorah est effectivement un programme de travaux qui sera moins onéreux. C'est un projet en concertation avec la ville de Bourg en Bresse et Renault Trucks depuis plusieurs années et donc plus avancé. Les études pourront démarrées très rapidement en 2021. Alors que le Jugnon est un projet qui démarre, les études commenceront plus tardivement dans l'année donc moins de dépenses en 2021.

Les élus rappellent l'importance de se tourner vers les partenaires financiers afin de ne pas trop dégrader la trésorerie.

- ✓ A l'unanimité, l'AP/CP est approuvé par les membres du conseil syndical.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE SOGEDO :

Le contrat de maintenance SOGEDO comprend :

- La visite d'entretien des vannages PI (prévention des inondations) et ceux par convention (cadre d'une DIG)
- Le service d'astreinte en cas de pannes (intervention sous 2h vannages critique) : 24h/24h et 7 jours sur 7.
- Les visites sur :

7 vannages/sondes à Bourg en Bresse (dont 5 « critique »)

1 vannage Saint Julien sur Reyssouze

1 vannage Reyssouzet à Jayat

2 Vannages /sondes Pont de Vaux

1 visite entretien/ an Moulin Neuf (Malafretaz) et Moulin du Souget (Bresse Vallons) – réparations à charge du propriétaire

La proposition de SOGEDO 2021 s'élève à 11 765,00 € HT /an (même tarif que 2020 visites + accès astreinte).

- ✓ A la majorité et une abstention, les membres du conseil syndical autorisent le président à signer le renouvellement du contrat maintenance SOGEDO 2021 dans les conditions ci-dessus.

BILAN 2ND CONTRAT RIVIERE :

Les cours d'eau sont divisés en masse d'eau. L'Etat français a obtenu des dérogations pour ne pas atteindre le parfait état.

Le constat fait apparaitre fait que l'état chimique des cours d'eau est plutôt bon, le travail sur l'amélioration de l'assainissement et avec le monde agricole apporte des résultats positifs.

Globalement, l'état écologique est très dégradé, les cours d'eau sont en très mauvais état.

Le bilan du contrat rivière est externalisé et est réalisé par un groupement de bureau d'études. Les conclusions ont été écrites suite à des entretiens avec des personnes du territoire (élus, agriculteurs, propriétaires de moulins...) :

- ✓ Elaboration d'un contrat trop technique et il apparait un manque de concertation avec certains usagers.
- ✓ Un contrat qui n'avait pas une logique environnementaliste
- ✓ Un contrat qui n'a pas répondu à toutes les attentes du territoire

Une nouvelle contractualisation en construction qui devra suivre certains principes :

- ✓ Reprendre le programme de mesures (PDM) de l'AERMC, des actions opérationnelles à réaliser pour atteindre les objectifs des SDAGE au niveau du bassin versant.
- ✓ Répondre aux attentes du territoire
- ✓ Être opérationnel rapidement
- ✓ Reprendre certaines actions pertinentes du 2nd contrat rivière

La nouvelle contractualisation devra être rapide car l'agence de l'eau annonce 2024 comme la fin du programme actuel des actions.

La suite du bilan s'organise par un COPIL qui se tiendra le 3 avril, puis des ateliers avec les membres du bureau et les partenaires techniques et financiers.

Questions :

Pourquoi l'état écologique est-il si mauvais ?

Diverses causes sont liées à cet état écologique médiocre, on peut citer, les actions de curage dans les années 60, un système d'assainissement dans le passé qui était défaillant, des pollutions diffuses et industrielles.

Même si l'état de la Reyssouze est dégradé, on note des améliorations. Néanmoins, il paraît très difficile voire impossible de revenir à l'état naturel de la Reyssouze, c'est-à-dire l'état avant toute intervention de l'homme.

Quel est l'état des rivières voisines ?

Dans le Bugey, l'état est médiocre aussi. Par contre c'est une rivière plus dynamique. Quand des travaux sont réalisés, on constate une amélioration plus rapidement.

Pour la Veyle, l'état est similaire à celui de la Reyssouze.

Baptiste Daujat pense également qu'il est très difficile de retrouver l'état initial. Quant au 2nd contrat, il était certainement trop dimensionné mais il avait l'avantage de pointer de nombreuses actions. La difficulté de communication qui est ressorti dans ce bilan est une problématique qu'on retrouve dans de nombreux syndicats. Il est difficile de communiquer avec tout le monde et tout le temps.

Enfin, il faut rappeler la particularité de la Reyssouze qui est une rivière « privée » avec de nombreuses parcelles privées, chaque projet de travaux demande beaucoup plus de concertation et d'expertise.

Les deux grands enjeux seront probablement :

- ✓ Les zones humides à préserver et à restaurer par le biais d'acquisition foncière
- ✓ Une vision très hydraulique a fait perdre l'habitude des inondations, il faudra mieux cibler les espaces, améliorer les gestions des espaces aquatiques

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Le président remercie à l'ensemble des membres du conseil syndical et le personnel pour leur présence.

Il encourage l'assemblée à poursuivre les gestes barrières dans l'attente d'une amélioration de la situation sanitaire.

Merci pour votre participation

Clôture de la séance à 20h45

RELEVÉ DE DÉCISIONS

DELIBERATIONS CS DU 30 MARS 2021	
2021-002	APPROBATION COMPTE GESTION 2020
2021-003	APPROBATION CPTE ADMINISTRATIF 2020
2021-004	AFFECTATION RESULTAT 2020
2021-005	APPROBATION PARTICIPATION 2021
2021-006	AUTORISATION PROGRAMME ET CREDIT PAIEMENT 2021
2021-007	ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2021
2021-008	RENOUVELLEMENT CONVENTION SOGEDO 2021